



PROGRAMME DU SNESUP-FSU :

8 mesures pour le service public de l'ESR

Dans ce document, le SNESUP-FSU rappelle les principes au fondement de son action et son attachement à un service public de l'enseignement supérieur et de la recherche de qualité pour toutes et tous.

Des formations publiques émancipatrices, gratuites et accessibles à toutes et tous

Pour le SNESUP-FSU, la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, lieu d'émancipation par les savoirs, de vie sociale et de développement de la pensée critique, demeure une impérieuse nécessité. Concrètement, il s'agit de viser l'objectif de 60 % d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur dont près de la moitié de diplômé·es de master.

Cela passe par :

- ▶ des formations publiques diplômantes, gratuites et accessibles à tous et toutes, en formation initiale comme en formation continue (avec prise en compte de l'expérience professionnelle pour les salarié·es et les demandeur·ses d'emploi) ;

- ▶ abrogation de Parcoursup et MonMaster et augmentation des places dans les formations tenant compte des aspirations des bachelier·es et garantissant l'accès de droit

dans les parcours de master compatibles avec le parcours de licence de l'étudiant·e ;

- ▶ un taux d'encadrement ne dépassant pas vingt étudiant·es par enseignant·e ou enseignant·e-chercheur·se (EC) titulaire et la garantie d'une formation à et par la recherche dès le premier cycle ;

- ▶ un plan de construction de véritables campus universitaires publics (logement et restauration CROUS) permettant une proximité d'accès à des universités de plein exercice, associé à un prog;

- ▶ des droits d'inscription non-différenciées en fonction de la nationalité des étudiant·es;

- ▶ une allocation universelle pour chaque étudiant·e pour subvenir dignement à ses besoins.

Organisation, gestion démocratique des universités

Pour le SNESUP-FSU, l'enseignement supérieur et la recherche doivent pouvoir se développer au service des besoins sociaux indépendamment des forces politiques, économiques et religieuses.

Le SNESUP-FSU est indéfectiblement attaché au statut de fonctionnaire conçu pour mettre l'agent·e à l'abri des pressions et garantir l'égalité d'accès des usagers aux services publics. Il l'est également à la collégialité dans les procédures et les missions des universités, laquelle se conjugue avec la dimension collective de la liberté académique.

Cela passe par :

- ▶ l'abrogation de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) et des responsabilités et compétences élargies (RCE) et l'abandon des expérimentations, notamment celles qui consistent à la mise en place d'établissements publics expérimentaux (EPE) et celles prévues dans l'acte II de l'autonomie des universités;

- ▶ le retour au droit commun et aux statuts d'université du Code de l'éducation dans leur ensemble pour les établissements publics expérimentaux créés depuis 2018, qui accentuent les inégalités, détruisent la collégialité, réduisent la démocratie et s'éloignent des missions et des valeurs des services publics ;

- ▶ la mise en place d'un véritable fonctionnement démocratique des universités en donnant à la communauté universitaire et notamment à ses élu·es dans les conseils, la capacité de peser sur leur avenir ;

- ▶ la capacité pour la communauté universitaire de donner un avis décisionnel *via* le CNESER sur l'offre de formation, le budget, les textes réglementant l'ESR ;

- ▶ le maintien de toutes les compétences décisionnelles du CNU et du CoNRS.

Le SNESUP-FSU demande la fin des dispositifs dérogatoires et des dispenses de toutes sortes à la qualification et au recrutement d'enseignant·es-chercheur·ses.

Urgence écologique

Pour le SNESUP-FSU le Service public de l'enseignement supérieur et de la recherche est un acteur incontournable des questions de société liées à l'urgence écologique. Pour répondre aux enjeux, nous avons besoin d'un service public de l'ESR redynamisé et solidaire, redonnant espoir et reconnaissance à ses différents acteurs et financé par des crédits publics.

Cela passe par :

- ▶ un plan de financement de l'État après audit bâtimentaire précis pour permettre l'isolation thermique des bâtiments et l'amélioration des systèmes de chauffage-climatisation décarbonés, essentielles pour diminuer l'émission des gaz à effet de serre ;

- ▶ un investissement de 7 milliards d'euros dans la rénovation énergétique des bâtis universitaires avant 2030 et 16 milliards d'euros d'ici 2050 ;

Pour le SNESUP-FSU, le recours au numérique, souvent présenté comme une alternative aux déplacements, ne peut pas être une solution durable à généraliser.

- ▶ l'enseignement à distance, facteur de grandes inégalités entre les étudiant·es et briseur des collectifs de travail, doit rester l'exception ;

- ▶ les outils numériques ne doivent ni être imposés ni utilisés pour remettre en cause les libertés pédagogiques, et ne doivent pas gommer les spécificités disciplinaires (sorties sur le terrain, TP...);

- ▶ la part des déplacements domicile-travail peut être réduite en permettant les mutations pour rapprochement de conjoint, en développant des universités de proximité, en limitant les déplacements intersites et en préférant les mobilités douces et les transports collectifs.

Développer la recherche publique

Pour le SNESUP-FSU l'indépendance d'une recherche scientifique ne négligeant aucune thématique, objet ou discipline, et suivant des méthodes rigoureuses et validées collectivement est une exigence indispensable.

Cela passe par :

- ▶ la fin de la politique actuelle de gel des postes, et la publication automatique des postes libérés, alors que le taux de départ à la retraite va augmenter très rapidement d'ici 2032, en particulier dans le champ des sciences "dures" ;
- ▶ un investissement dans la formation des futur-es enseignant-es et enseignant-es-

chercheur-ses, indispensable pour permettre ces embauches ;

- ▶ la création d'un millier de postes de doctorant-es contractuel-les pendant sept ans, avec un recrutement en tant que titulaire au plus proche de la thèse ;
- ▶ la suppression du crédit d'impôt recherche (CIR) et le redéploiement des fonds vers les établissements publics ;
- ▶ l'augmentation du financement pérenne de la recherche en supprimant l'Agence nationale de la recherche (ANR) et en réorientant les effets d'aubaine du Crédit impôt recherche (CIR), qui représentait 7,24 Md€ en 2021.

Renforcement de la lutte contre les VSS

Les révélations de multiples faits de harcèlement sexuel, d'agressions sexuelles et de viols se sont accrues depuis l'année universitaire 2020-2021.

Ces violences, constatées dans les universités comme dans les grandes écoles, touchent les personnels et les étudiant-es : tandis qu'une étudiante sur vingt a été victime de viol et une sur dix d'agression sexuelle, les statistiques manquent toujours du côté des personnels, les directions d'établissement demeurant réticentes à engager des poursuites disciplinaires. Une forme d'impunité règne toujours à l'université.

▶ *Le plan d'action national de lutte contre les VSS* dans l'ESR présenté en octobre 2021 met l'accent sur la formation et la sensibilisation de la communauté universitaire, le renforcement des dispositifs de signalement et de leur fonctionnement, le renforcement de la communication sur les dispositifs existants et sur les VSS et la valorisation de l'engagement des étudiant-es et des personnels. Or, le ministère n'envisage l'aide financière que par le lancement d'appels à projets, ce qui est clairement contradictoire avec l'ambition affichée.

▶ De la même manière, les discussions engagées ces derniers mois sur *le plan national d'action pour l'égalité professionnelle* dans le MESR n'ont donné lieu à aucunes avancées ni propositions d'action susceptibles d'améliorer la situation des femmes dans l'ESR.

▶ Pour le SNESUP-FSU, le recul des VSS dans l'ESR implique de faire peser sur tous les établissements une obligation de résultat, au-delà des seules recommandations, tout en les dotant de moyens pérennes dédiés à la lutte contre les VSS, de les enjoindre à rendre compte à la communauté (notamment devant des conseils élus) de leur action, de faire évoluer les procédures disciplinaires et de sensibiliser et former tous les personnels.

▶ Le SNESUP-FSU rappelle l'impérieuse nécessité de recenser et de centraliser les informations venant des établissements universitaires concernant les VSS.

▶ Une clarification, une harmonisation et une réforme de la procédure disciplinaire sont également indispensables, la victime étant toujours considérée comme « témoin » de l'affaire.

Un budget à la hauteur des besoins

Pour le SNESUP-FSU le financement récurrent doit être largement prioritaire et augmenté pour couvrir les missions d'enseignement et de recherche. Il doit également être réparti équitablement entre les établissements et au sein des établissements via un dispositif d'allocation des moyens négocié avec les organisations représentatives de l'ESR et fondé sur une évaluation des besoins dans toute leur diversité permettant de les flécher.

Alors que la loi de programmation de la recherche (LPR) prévoit le financement de plus de 15 000 précaires supplémentaires, le SNESUP-FSU demande au contraire :

► la création immédiate de 12 000 postes de titulaires toutes catégories confondues (BIATSS, EC, E, C) pour permettre de remédier aux inégalités d'encadrement constatées entre établissements et de 6 000 postes / an jusqu'en 2035, ce qui représente un effort de 6,7 milliards d'euros.

► une remontée de la dépense moyenne par étudiant·e en université (un peu plus de 10 000 euros en 2021) pour converger vers celles des STS (près de 15 000 euros) et des CPGE (plus de 16 000 euros) ;

► une augmentation du budget du programme 150 de la Mission interministérielle Recherche et Enseignement supérieur (Mires) de 2 milliards d'euros (hors immobilier).

C'est seulement dans ces conditions que les objectifs de la Stratégie nationale de l'enseignement supérieur (Stranes) – 2% du PIB, que le SNESUP demande à l'État de financer – pourront être respectés. Ce plan d'investissement doit s'accompagner d'un programme de réhabilitation et de construction immobilières.

Une formation des enseignant·es qui redonne du pouvoir d'agir aux acteurs et actrices

Pour lutter contre le désinvestissement, les risques psychosociaux et préserver la formation des générations futures, il est urgent :

► de reporter la réforme engagée sur la formation et le recrutement des enseignants des premier et second degrés ;

► de redonner le pouvoir d'agir aux acteurs et actrices de la formation.

Le SNESUP-FSU continue de défendre les conditions d'une véritable formation des enseignant·es universitaire et professionnelle, qui nécessite :

► la sécurisation des parcours des étudiant·es par le biais d'un financement des études sans contrepartie de service (« prérecrutements » au sens de la FSU) ;

► la constitution d'équipes de master MEEF recrutées sur des critères et selon des procédures universitaires de détermination des profils de poste ; des moyens pour former et faire exister des équipes plurielles ; le respect des conditions universitaires d'élaboration des maquettes : c'est aux équipes de master de les

élaborer en réponse aux besoins de formation identifiés ; une formation continue qui vise le développement professionnel et non la transmission de prescriptions qui asservit ;

► des stages étudiants déterminés en fonction des impératifs de formation (progressivité, lieu, encadrement) et non des besoins de l'Éducation nationale ou des plafonds d'emploi. Pour garantir la dimension formatrice de l'expérience professionnelle, les berceaux de stage doivent être en surnombre dans les écoles et établissements ; la possibilité, pour les tuteurs et tutrices de « terrain », d'accompagner les étudiants sur leur temps de service (décharge), d'être formés (formation de formateurs), d'impulser ou de participer à des recherches collaboratives ;

► la détermination et le fléchage des budgets des INSPÉ, composantes universitaires à dimension académique ;

► la mise en place d'instances démocratiques au sein des INSPÉ.

Résorption de la précarité et augmentation des salaires

Pour le SNESUP-FSU, un service public de l'enseignement supérieur et de la recherche pour construire un avenir plus juste et durable, se doit d'améliorer les conditions de travail.

Cela passe par :

- ▶ la mise en place d'un vaste plan de titularisation de toutes les précaires employé·es pour répondre à des besoins pérennes ;
- ▶ la suppression des dispositifs de type chaire de professeur junior (CPJ);
- ▶ le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat des fonctionnaires (hausse de 10% du point d'indice) ;
- ▶ le déblocage des carrières pour tous les personnels et la facilitation des avancées en matière de grade et de changement de corps ;

- ▶ la revalorisation salariale des métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche, notamment par l'intégration des primes dans les salaires et la reconnaissance de la qualification du doctorat dans les grilles indiciaires ;

- ▶ la réduction des obligations statutaires de service d'enseignement à 125 HTD pour les EC et 250 HTD pour les enseignant·es, ainsi que des heures supplémentaires d'enseignement, notamment pour dégager du temps effectif de recherche ;

- ▶ **l'abrogation de la réforme des retraites passée en force par le gouvernement en 2023 et le retour à l'indexation des retraites sur les salaires et des dispositions pour réparer les dommages des réformes des retraites passées.**